

TABLEAU AVANCEMENT DE GRADE

Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - Articles 79 et 80

Inscription au tableau d'avancement de grade à compter du 1^{er} Juillet 2023 (sans avis préalable de la CAP)

au grade de :

INGENIEUR HORS CLASSE

Année: 2023

Etablissement Public : S.Mi.D.D.E.V - Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var

N° Tél. 04 98 11 98 80 - Mail : j.carrouget@smiddev.fr

| Nom et prénom du fonctionnaire | Situation actuelle (grade, échelon) | Conditions d'avancement Examen professionnel ou au choix (Année) | Date d'effet de l'avancement | Ordre de priorité |
|-----------------------------------|--|--|------------------------------------|----------------------|
| FLEURY NATACHA | INGENIEUR PRINCIPAL ECHELON 5 – ANCIENNETE 1 AN | AU CHOIX | 01/09/2023 | 1 |
| | | | | |

Arrêté de l'autorité territoriale fixant les lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours : oui X date : 28 décembre 2020 - non \Box

Observations:
Part Hommes/Femmes
H 0% // F 100%

Visa du gestionnaire de carrières

Fait à Fréjus

0 1 JUIL. 2023

LE PRÉSIDENT Gilles LONGO